

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 27 ET 28 MARS 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RIPRISENTANTI DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA À A
CUNFERENZA DI U SPORT**

**REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE À LA
CONFÉRENCE DU SPORT**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La « Conférence du sport » a été installée le 22 novembre 2024 en Corse.

Créée en application de l'article L. 112-14 du Code du sport, elle comprend les représentants des organismes visés à l'article R. 112-40 1° 2° 3° et 4° du même code, regroupés en quatre collèges.

La Conférence du sport, en cohérence avec les orientations en matière de politique sportive définies dans le cadre de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Agence nationale du sport, est chargée d'établir un projet sportif territorial tenant compte des spécificités de la Corse.

Le projet sportif territorial comprend, notamment, les thématiques énumérées dans les dispositions de l'article L. 112-14 du Code du Sport.

Cette liste n'étant pas limitative, le projet sportif territorial peut également développer des axes spécifiques, tenant compte des spécificités territoriales.

Ces axes spécifiques seront développés en lien avec les commissions thématiques.

L'arrêté du 19 octobre 2023 publié au [JORF n° 0253 du 31 octobre 2023](#) a fixé la composition de la conférence du sport et de la conférence des financeurs du sport en Corse selon la répartition suivante :

1.1 : Collège des représentants de l'Etat :

- a) Le préfet de Corse ou son représentant ;
- b) Le recteur de région académique ou son représentant ;
- c) Le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport ou son représentant ;
- d) Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant ;
- e) Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- f) Un président ou directeur général d'établissement d'enseignement supérieur régi par le livre VII du code de l'éducation désigné par le recteur de région académique ou son représentant.

1.2 : Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

- a) Huit représentants désignés par la Collectivité de Corse ;
- b) Un représentant des communes désigné par l'association des maires de la Corse-du-Sud et un représentant des communes désigné par l'association des maires de la

Haute-Corse, dont un désigné en accord avec l'Association nationale des élus en charge du sport ;

c) Un représentant d'un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de sport désigné par l'Association des maires de la Corse-du-Sud et un représentant d'un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de sport désigné par l'Association des maires de la Haute-Corse.

1.3 : Collège des représentants du mouvement sportif :

a) Trois représentants désignés par le comité régional olympique et sportif corse dont deux issus d'un comité départemental olympique et sportif français de la région ;

b) Un représentant désigné par le comité paralympique et sportif français ;

c) Deux représentants de fédérations sportives agréées au sens de l'article L. 131-8 constituées pour organiser la pratique d'une seule discipline sportive ou de disciplines connexes olympiques, dont l'une est délégataire au sens de l'article L. 131-14 pour la discipline paralympique homologue, un représentant d'une fédération sportive agréée affinitaire ou multisport, par ailleurs affiliée au Comité paralympique et sportif français, et un représentant d'une fédération constituée pour organiser la pratique d'une seule discipline sportive ou de disciplines connexes non olympiques désignés par le comité régional olympique et sportif corse, en accord avec le comité paralympique et sportif français pour la désignation des représentants des fédérations sportives qui lui sont affiliées ;

d) Un sportif de haut niveau, désigné par la commission des athlètes de haut niveau du Comité national olympique et sportif français ;

e) Un représentant désigné par l'association nationale des ligues de sport professionnel, parmi les structures corses de sport professionnel.

1.4 : Collège des représentants des autres personnes physiques et morales intéressées par le développement du sport et des organisations professionnelles représentatives des acteurs du monde économique :

a) Un représentant désigné par le Mouvement des entreprises de France ;

b) Un représentant désigné par la Confédération des petites et moyennes entreprises ;

c) Un représentant désigné par l'Union des entreprises de proximité ;

d) Un représentant désigné par l'Union sport et cycle ;

e) Un représentant désigné par le Conseil social du mouvement sportif ;

f) Un représentant désigné par la Chambre de commerce et d'industrie de la Corse ;

g) Deux usagers du sport désignés par le préfet de région sur proposition des associations d'usagers du sport dont un sur proposition des associations d'usagers des établissements commerciaux dans lesquels sont pratiquées des activités physiques et sportives ;

h) Trois représentants désignés par le préfet de région sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives, au sens des dispositions du code du travail, de la branche sectorielle du sport ;

i) Un représentant désigné par le Centre du sport et de la jeunesse corse.

Suite à la parution de cet arrêté, l'Assemblée de Corse a désigné dans sa délibération n° 24/050 AC du 24 avril 2024 les noms des huit représentants de la Collectivité de Corse.

Pour le collège des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale de la Conférence du Sport en Corse, ont été désignés :

Trois représentants du Conseil exécutif de Corse, comme suit :

- Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, titulaire ; Mme Bianca FAZI, suppléante ;
- M. Julien PAOLINI, titulaire ; M. Alex VINCIGUERRA, suppléant,
- M. Gilles GIOVANNANGELI, titulaire ; Mme Antonia LUCIANI, suppléante ;

Cinq (5) représentants de l'Assemblée de Corse, comme suit :

Fà Populu Inseme (2) :

- M. François SORBA, titulaire ; Mme Françoise CAMPANA, suppléante ;
- M. Joseph SAVELLI, titulaire ; Mme Muriel FAGNI, suppléante ;

Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse (1) :

- M. Didier BICCHIERAY, titulaire ; Mme Christelle COMBETTE, suppléante ;

Avanzemu (1) :

- M. Pierre POLI, titulaire ; Mme Julia TIBERI, suppléante ;

Core in Fronte (1) :

- Mme Véronique PIETRI, titulaire ; Mme Marie-Claude BRANCA, suppléante

Pour le collège des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale de la Conférence des financeurs du Sport en Corse, ont été désignés :

Deux représentants du Conseil exécutif de Corse comme suit :

- Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, titulaire ; Mme Bianca FAZI, suppléante,
- M. Julien PAOLINI, titulaire ; M. Alex VINCIGUERRA, suppléant,

Un représentant de l'Assemblée de Corse, comme suit :

- M. Joseph SAVELLI, titulaire ; M. François SORBA, suppléant

Afin de tenir compte des modifications intervenues au sein de la représentation territoriale, il convient de renouveler les désignations suivantes :

Au sein de la Conférence du sport :

Représentants du Conseil exécutif de Corse :

- Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, titulaire ; Mme Bianca FAZI, suppléante ;
- Mme Anne-Laure SANTUCCI, titulaire ; M. Gilles GIOVANNANGELI suppléant ;
- M. Julien PAOLINI, titulaire ; M. Jean-Félix ACQUAVIVA suppléant.

Représentants de l'Assemblée de Corse :

Fà Populu Inseme :

- M. **XXX**, titulaire ; Mme Muriel FAGNI, suppléante ;

Les quatre autres représentants de l'Assemblée de Corse restent inchangés.

Au sein de la Conférence des financeurs du Sport :

Représentants du Conseil exécutif de Corse :

- Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, titulaire ; Mme Bianca FAZI, suppléante,
- Mme Anne-Laure SANTUCCI, titulaire ; M. Julien PAOLINI, suppléant,

Représentant de l'Assemblée de Corse :

- M. **XXX**, titulaire ; M. François SORBA, suppléant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.